

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 10 octobre 2024 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 10 octobre 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 32 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20241002

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R719-104 ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu la délibération n°20240306 du Conseil d'administration en date du 13 mars 2024 approuvant le compte financier 2023 ;

Vu l'avis du Recteur de région en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Comité social d'administration du 30 septembre 2024.

Conditions de retour à l'équilibre (CRE)

Considérant que le compte financier 2023 fait état d'une perte du compte de résultats de l'Institut polytechnique de Grenoble de 3 198 459€.

Considérant que dans cette hypothèse, le Conseil d'administration détermine par une délibération les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice suivant.

Le Conseil d'administration approuve les conditions de retour à l'équilibre telles qu'annexées à la présente délibération :

- Annexe 1 : éléments de cadrage de la trajectoire 2024-2027 du CRE de Grenoble INP – UGA
- Annexe 2 : Commentaires sur les mesures
- Annexe 3 : Synthèse conditions de retour à l'équilibre

Nombre de présents : 24
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 32
Nombre de votants : 32
Nombre d'abstentions : 8

Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 6

Nombre de voix favorables : 18

à l'unanimité des suffrages exprimés

à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 11/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe 2 - Commentaires sur les mesures

Actions sur les dépenses

Masse salariale IATS fonctions support/soutien - postes permanents (titulaires et contractuels)
--

Nature de la mesure : structurelle

<p>Le projet politique sur la base duquel l'équipe politique actuelle a été élue est un projet de transformation de l'établissement. Le CRE a joué un rôle d'accélérateur de la démarche qui était à entreprendre.</p>
--

<p>Le déploiement du projet de transformation sera organisé de la façon suivante. Dans un premier temps, une cartographie RH et process de chacune des principales fonctions (finances, RH, scolarité, recherche, formation ...) sera réalisée. Dans un deuxième temps, chaque process sera analysé afin que celui-ci soit optimisé et simplifié pour gagner en efficacité. L'approche par fonction nous permettra de couvrir l'ensemble des entités. Nous pourrons ainsi opérer les réallocations de ressources RH et ne pas renouveler certains postes.</p>

<p>Le nombre des postes IATS permanents supprimés ira croissant. Il sera de 6 en 2025, année d'initialisation. Il atteindra 38 postes en cumulé en 2027.</p>
--

<p>Nous avons conduit un premier travail de préfiguration de la démarche, à l'issue duquel nous estimons à une quarantaine le nombre de postes qui ne seraient pas renouvelés suite à des départs à la retraite ou à des mutations.</p>

Suppression des CDD parts incitatives
--

Nature de la mesure : structurelle

<p>Le modèle financier de l'établissement repose notamment sur une « cible ». La cible correspond à un résultat excédentaire fixé en cible aux entités. Elle dispose des 2/3 du surplus en dépassement de la cible (1/3 va à l'établissement) dont elle peut librement disposer. Lorsque la composante souhaite utiliser le montant dégagé au-delà de la cible pour recruter, sa demande est arbitrée dans le cadre de la procédure de préparation budgétaire.</p>
--

<p>On évalue à 11 le nombre de CDD part incitative concernés qui ne seront donc pas ouverts au recrutement par rapport à 2024.</p>
--

<p>Une réflexion sur le modèle financier de l'établissement sera initiée à la rentrée dans le cadre d'une démarche de co-construction.</p>
--

Suppression des CDD accroissement d'activité et renfort**Nature de la mesure : temporaire**

Comme leur nom l'indique ces CDD sont destinés à répondre à des besoins ponctuels.

La diminution du nombre de ces CDD ira croissante. Elle sera de 10 CDD en 2025, année d'initialisation, pour atteindre 21 CDD en cumulé en 2027.

A noter que l'établissement continuera à prendre en charge les besoins liés à l'absence des agents en congé maternité, ou en arrêt long.

Masse salariale EC – Postes permanents – Départs à la retraite remplacés par un ATER**Nature de la mesure : temporaire**

Il s'agit de remplacer les EC partis en retraite par 1 ATER pendant 1 an

Réduction des heures complémentaires**Nature de la mesure : structurelle**

Réduction du nombre d'heures complémentaires d'enseignement. Mesure effective à compter de l'année universitaire 2025-2026, les maquettes de la rentrée prochaine étant d'ores et déjà en place.

Surveillance d'examen**Nature de la mesure : non structurelle mais pérenne**

Il s'agit de supprimer les heures de surveillance pour un montant de 185 K€ à compte de l'année universitaire 2025-2026.

Masse salariale doctorants contractuels sur budget établissement**Nature de la mesure : temporaire**

Au regard du nombre d'AAP AMI CMA, PEPR, des financements pourront être mobilisés afin de financer des postes de doctorants.

Il est prévu de réduire de 12 postes sur une quarantaine le nombre de doctorants financés par l'établissement en 2025, puis de 8 en 2026.

Réduction du budget de fonctionnement par rapport au BR 2024**Nature de la mesure : temporaire**

Réduction décroissante du budget de fonctionnement (-8.7% en 2025, - 7.7% en 2026, -4.7% en 2027).

Optimisation du patrimoine
Nature de la mesure : structurelle
Réduction de 15% de la surface occupée. Deux axes : regroupement d'activités ou services, et nouvelles modalités d'occupation des locaux en prolongement du taux élevé de personnels en télétravail. 1 320 k€ d'économies attendues.

Actions sur les recettes

Réduction des exonérations de droit d'inscription
Nature de la mesure : temporaire
Réduction de 200k€ du montant total annuel d'exonérations.

Augmentation des recettes formation continue et apprentissage
Nature de la mesure : non structurelle mais pérenne
Augmentation croissante des recettes à compter de 2025.

Diminution du budget de fonctionnement
Nature de la mesure : non structurelle mais pérenne
Diminution du budget de fonctionnement de 500k€ à partir de 2028 (hors patrimoine)

Financement de la transformation

Un budget annuel de 300 k€ sera alloué à la transformation de Grenoble INP -UGA à compter de 2025. Ce budget a pour objectif de financer les actions et achats de tous types utiles à la réalisation de cet objectif : achat de SI, prestations de conseil, achat de matériels, recrutements ponctuels.

Fonctionnement patrimoine IAE et Polytech. Réouverture du site Ampère.

Nous conduisons actuellement avec l'UGA un travail d'identification des charges de fonctionnement liées au patrimoine qui nous seront transférées au 1^{er} janvier 2025. Nous approchons les 900 k€, montant duquel nous avons retranché 200 k€ qui correspondent au montant de la part de transfert de SCSP qu'il nous semblerait a minima possible d'attendre de la part de l'UGA.

Le site Ampère était en travaux jusqu'alors. Un calcul au ratio nous permet d'estimer à 200k€ le coût annuel de fonctionnement de ce site.

Institut polytechnique de Grenoble Synthèse Conditions de retour à l'équilibre

	Compte financier 2023	BI 2024	BR 2024	Compte financier 2024 (prévisionnel)	2025	2026	2027
HORS CRE	Résultat	- 3 198 459	- 2 936 838	- 4 855 586	- 4 394 474	- 7 054 729	- 7 013 321
	Fonds de roulement	23 639 307	12 711 632	11 122 195	-	-	-
	<i>FDR en jours de fonctionnement</i>	68	28	24	-	-	-
	Trésorerie	34 812 118	20 868 178	23 326 603	-	-	-
	<i>Trésorerie en jours de fonctionnement</i>	101	47	50	-	-	-
1. Économies sur les charges	-	-	-	-	2 194 957	5 003 467	7 231 826
1.1 Économies Masse salariale	-	-	-	-	989 660	4 073 545	5 720 116
1.2 Économies en fonctionnement	-	-	-	-	1 205 297	929 922	1 511 710
2. Développement des produits	-	-	-	-	778 254	645 508	333 762
2.1 Développement des ressources propres encaissables	-	-	-	-	311 254	422 508	333 762
2.2 Subvention de l'État (SCSP)	-	-	-	-	467 000	223 000	-
3. Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-
3.1 Économies générées sur la dotation aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-	-	-
3.2 Gains générés par les reprises sur amortissements, provisions et quotes part	-	-	-	-	-	-	-
CRE	Résultat	- 3 198 459	- 2 936 838	- 4 855 586	- 4 394 474	- 4 081 518	552 267
	Fonds de roulement	23 639 307	12 711 632	11 122 190	11 583 302	3 379 729	3 877 984
	<i>FDR en jours de fonctionnement</i>	68	28	24	25	8	9
	Trésorerie	34 812 118	20 868 178	23 326 603	22 756 113	14 552 540	15 050 795
	<i>Trésorerie en jours de fonctionnement</i>	101	47	50	49	34	36
Ratios de soutenabilité financière							
Poids des charges de personnel	71,6%	74,2%	72,9%	72,7%	70,8%	68,9%	68,2%
Poids des ressources propres	33,6%	35,6%	37,1%	37,0%	32,9%	32,9%	32,9%